

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTEYNARD

**Construisons ensemble le Monteynard
de demain, pour un projet concerté
plutôt qu'imposé !**

Une réflexion en concertation avec la population :

- 3 Réunions publiques
- 3 Panneaux d'information
- 1 Atelier participatif
- 1 Questionnaire en ligne (Voir site internet de la commune)

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document réglementaire de planification permettant de gérer et maîtriser l'aménagement de la commune. Il définit un projet de territoire pour la prochaine décennie tout en assurant la préservation du cadre de vie. Il aborde un ensemble de thématiques qui concourent à l'identité et à la singularité du territoire : activité économique, architecture, démographie, environnement naturel, ...



Le Plan Local d'Urbanisme, pour quoi faire ?

La commune a élaboré un Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1988, qui a fait l'objet de plusieurs évolutions pour s'adapter aux contextes communales et légales.

Suite à la promulgation de la loi ALUR, le POS est devenu caduc en mars 2017. Depuis cette date, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique. Cette réglementation a pour conséquence de largement limiter les choix de la commune en matière d'urbanisation, notamment en ce qui concerne l'insertion paysagère des nouvelles constructions. Le PLU permet, en effet, d'assurer un développement qualitatif dans la production de logements et maîtriser l'intégration architecturale des opérations.

C'est pour ces raisons, et, pour reconstruire un vrai projet communal, que le Conseil Municipal a lancé une procédure d'élaboration d'un PLU !

**La Concertation c'est
pour...**



LE CONTENU DU PLU ET SON ELABORATION

5 Etapes :



1 Le Rapport de présentation

La phase de diagnostic, dont les principaux éléments seront présentés lors de la réunion publique (du samedi 27 novembre à 10h), est l'étape qui permet de dresser un portrait du territoire, de connaître son fonctionnement et d'identifier ses atouts et ses faiblesses. Ce diagnostic s'intéresse à une multitude de thématiques différentes : la démographie, l'habitat, l'économie (*emplois, activités de façon générale, tourisme...*), les caractéristiques

du territoire, l'environnement et ses contraintes, le patrimoine paysager et architectural, les « dents creuses » du tissu urbain, la consommation d'espaces sur les 10 dernières années, la ressource en eau et les réseaux techniques divers... Le rapport de présentation justifie également l'ensemble du projet de territoire que la commune aura dessiné dans l'ensemble des pièces du PLU.

2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est la clef de voute du PLU car il traduit le projet politique de la commune. Il détermine les grandes orientations d'aménagement du

territoire pour les décennie à venir, à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic.

3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP visent à définir les intentions et orientations d'aménagement. Elles fixent sur des secteurs stratégiques ou sur des thématiques à enjeux le cadre d'un futur aménagement.

4 Le règlement écrit et graphique

Le zonage divise le territoire en zones urbaines, à urbaniser, agricole et naturelles. Chacune des zones délimitées dispose d'un règlement écrit spécifique qui définit les constructions autorisées et édicte des prescriptions architecturales visant à garantir l'intégration des constructions dans leur environnement .

5 Annexes

Les annexes regroupent un ensemble de documents complémentaires qui renseignent sur la capacité des réseaux, la nature des risques naturels...



S'INFORMER ? DONNER SON AVIS EN DIRECT ? :

Des demandes sur le PLU ?
Des observations ?

Vous pouvez vous informer grâce aux
réunions publiques !

⇒ Un registre est à votre disposition
à l'accueil de la mairie !

⇒ Réunion publique le samedi 27
novembre à 10h à la Salle Polyvalente

Site internet : <https://monteynard.fr>

Adresse de la Mairie : 142 Rue des Blais
38770 MONTEYNARD

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h .

Tél : 04.76.30.63.43

Courriel : mairiemonteynard38@gmail.com